

HERMES UNIVERSAL

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 287, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 114.409
(la « **SICAV** »)

NOTICE AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV

Les actionnaires de la SICAV sont informés que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») a pris la décision d'effectuer les modifications suivantes :

1. Changement de gestionnaire de portefeuille du compartiment Hermes Universal – Diversified Bonds

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous informer qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT sera remplacé par Delen Private Bank N.V. en qualité de gestionnaire de portefeuille du compartiment Hermes Universal – Diversified Bonds, qui agit déjà en tant que gestionnaire de portefeuille pour certains compartiments de la SICAV. Cette nomination n'aura aucun impact sur l'objectif, la politique et la stratégie d'investissement du compartiment, sur la structure des frais appliquée, ni sur la composition actuelle du portefeuille du compartiment.

2. Mise à jour des modalités de notification aux actionnaires

Le Conseil d'Administration a pris la décision de changer les modalités de notification et de communication aux actionnaires.

À compter du 1^{er} octobre 2025, toute notification ou autre communication pertinente aux actionnaires concernant leur investissement dans les compartiments de la SICAV (y compris les modifications apportées au Prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »)) pourra être publiée sur le site suivant : <https://www.cadelux.lu/fr-lu/documents-divers>. Les actionnaires sont dès lors invités à consulter régulièrement ce site internet.

Ces notifications ou communications peuvent également être transmises à un actionnaire par voie électronique, conformément à la législation et à la réglementation luxembourgeoises applicables, si l'actionnaire a donné son accord et fourni une adresse électronique à l'agent de transfert.

3. Harmonisation des jours de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI »)

Le Conseil d'Administration a pris la décision de préciser que la VNI de l'ensemble des compartiments de la SICAV ne sera pas calculée les 21 juillet (fête nationale belge) et 11 novembre (Armistice).

4. Modification de l'objectif d'investissement du compartiment Hermes Universal – Diversified Bonds

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transformer le compartiment Hermes Universal – Diversified Bonds en compartiment nourricier du compartiment « Universal Invest Bonds » du Fonds Universal Invest à compter du 1^{er} octobre 2025 et dès lors de rajouter le paragraphe suivant dans l'objectif d'investissement du compartiment :

« Cependant, l'objectif du compartiment devra être réalisé au moyen de l'investissement de minimum 85% de ses actifs dans le compartiment Universal Invest Bonds de la Sicav luxembourgeoise Universal Invest (« Universal Invest Bonds ») poursuivant un objectif d'investissement identique au compartiment. Le prospectus en vigueur et les derniers rapports annuel et semi-annuel de Universal Invest Bonds sont disponibles au siège social de la SICAV. Le portefeuille dont la composition est décrite ci-dessous devra, le cas échéant, s'entendre comme se référant à celui de Universal Invest Bonds .».

La politique d'investissement du compartiment sera également modifiée en conséquence.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec la modification énoncée au point 4 de la présente notice, peuvent demander le rachat de leurs actions aux conditions prévues par le Prospectus, sans application d'un droit de sortie conformément aux dispositions du Prospectus, pendant 1 mois à compter de la parution du présent avis.

Les changements ci-dessus seront reflétés dans la nouvelle version du Prospectus datée octobre 2025.

Le projet de Prospectus peut être obtenu par les actionnaires sur simple demande et sans frais au siège social de la SICAV.

Luxembourg, le 29 août 2025

Pour le Conseil d'Administration